



**Me Raphaël Reinhardt, Me Douglas Hornung et Céline Bruehlmann sont les créateurs du site [www.divorce.ch](http://www.divorce.ch)** Christian Bonzon

# Divorcer en ligne? C'est possible!

**GENÈVE**

**Comment réussir son divorce? Un nouveau site Internet donne toutes les clés**

■ **Sarah Pernet**

[sarah.pemet@edipresse.ch](mailto:sarah.pemet@edipresse.ch)

Vous avez raté votre mariage? Ne ratez pas votre divorce! Pour réussir ce pari, un site Internet a ouvert ses portes hier.

[www.divorce.ch](http://www.divorce.ch) a pour ambition de guider les couples dans leurs démarches. Il a été créé par les avocats genevois Douglas Hornung et Raphaël Reinhardt, ainsi que Cécile Bruehlmann.

## ■ Consentement mutuel

Outre la première partie, gratuite, qui fourmille d'informations générales, ce nouveau site propose deux services payants. Pour 39 frs, l'un met à disposition durant trois mois près de 200 pages qui regroupent les points essentiels, tels

que les conséquences financières d'un tel acte ou l'obligation d'entretien. Pour 960 frs, le deuxième, «Divorcez online», propose aux internautes de créer leur dossier complet, prêt à être envoyé aux juges. Mais pour que ce soit possible, les couples devront s'être mis d'accord sur tout. Seul le montant de la pension alimentaire pourra être décidé par le juge. «La majorité des divorces prononcés se concluent à l'amiable, soit 90%», justifie Me Hornung. Pour expliquer la création de [divorce.ch](http://divorce.ch), l'avocat rappelle

les statistiques: «Quand on sait que près d'un mariage sur deux se termine par un divorce, on peut imaginer que la demande d'informations est grande! Pour autant, nous n'avons ni l'intention de remplacer les avocats, ni de donner des conseils. Le but est de donner des informations pratiques, que beaucoup de couples ne savent pas où chercher.»

Les démarches effectuées sur le site sont valables dans toute la Suisse romande. Si le succès est au rendez-vous, le site sera traduit en allemand. ■